



Succession suite à décès de mon mari urgent

Par **agut**, le **31/01/2008** à **21:29**

Madame, Monsieur,

Mon mari vient de décéder il y a 3 semaines.

J'ai 3 enfants majeurs.

Mon patrimoine est le suivant: 3 voitures, une maison à l'étranger (en europe) et un contrat d'assurance vie.

Suis je obligé de passer par un notaire pour la succession?

Par ailleurs, une des voitures est au nom de mon mari, puis je faire mettre la carte grise à mon nom sans passer chez un notaire (car je souhaite la vendre, mes enfans sont d'accords).

Merci d'avance pour la réponse

Cordialement

J AGUT